

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Parise Cyr	Numéro de permis 2013953	Date d'inspection Le 16 juillet 2025
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Chatons		Numéro de téléphone (506) 263-1995
Adresse 424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	30 juil. 2025	16 juil. 2025
Commentaires : Il manquait l'information complète pour les contacts d'urgence dans 2 dossiers. Celles-ci ont été ajoutées.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	30 juil. 2025	16 juil. 2025
Commentaires : Les preuves d'inscription et de formation doivent être ajoutées dans le dossier pour deux éducatrices. Ceci a été fait lors de ma visite.			

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement fait le 16 juillet 2025. Le ratio est respecté lors de ma visite. Plusieurs enfants sont en vacances. J'observe des jeux libres, des bricolages, de la lecture, des jeux extérieurs avec de la musique et danse. J'observe aussi les collations, le repas et la sieste. Le parc est vérifié et est conforme aux exigences de la loi sur les services à la petite enfance et ses règlements. Les enfants vont à l'extérieur en a.m. mais il fait trop chaud en p.m. Les heures de développement professionnelles sont vérifiées. Il manque quelques heures pour 3 éducatrices. Les heures devront être complétées d'ici septembre. Un suivi sera fait dans les prochaines semaines.

original signé par
Geneviève Abud

Le 16 juillet 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Parise Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juillet 2025

Date